

COMMUNIQUE DE PRESSE

A Rennes, des antichoix s'en prennent au Planning familial et au droit à l'avortement

Au matin du 18 janvier 2017, les équipes de l'association Planning familial d'Ille-et-Vilaine ont trouvé les fenêtres du local de Rennes recouvertes d'affiches appelant à "La marche pour la vie" organisée le 21 janvier 2018. **Loin d'être pour la vie, les mouvements qui s'opposent à l'avortement sont en réalité contre les droits des femmes, contre leur possibilité de faire leurs choix.** Le retour en arrière qu'ils prônent coûterait la vie de nombreuses femmes.

Le local visé accueille les activités du Centre de planification et d'éducation familiale de l'association. Des conseillères, des psychologues, des médecins reçoivent des femmes et des hommes dans le cadre du suivi de leur santé sexuelle, afin de **répondre au mieux à leurs questions en matière d'accès à la contraception, à l'avortement, ainsi qu'en matière de dépistage des infections sexuellement transmissibles.**

Chaque année dans le monde, 48 000 femmes meurent des suites d'avortements illégaux. En France, ce drame peut être évité depuis la promulgation de la loi sur l'Interruption volontaire de grossesse en janvier 1975. Au quotidien, le Planning familial se bat pour un accès réel à cette loi, pour que les femmes puissent ce droit fondamental pour leur autonomie et leur vie qu'est celui de décider d'avoir des enfants ou pas. Un droit qui se restreint toujours plus pour les Polonaises, le parti ultraconservateur au gouvernement tentant à nouveau de limiter le droit à l'avortement. Un droit qui n'existe pas pour de nombreuses femmes dans le monde.

Plus de 6 mois après le décès de Simone Veil, près de 45 ans après le début des luttes qui ont rendu possible un accès à l'avortement dans de bonnes conditions sanitaires, **le Planning familial d'Ille-et-Vilaine insiste sur la nécessité de réaffirmer que le corps des femmes leur appartient, et que malgré les menaces, l'association poursuit son combat pour que nous soyons tou-te-s #Libresdenoschoix.**

